

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
8 décembre 2022**

PUBLIE LE : 26 DEC. 2022

Délibération n°221208-10 : Adoption des préconisations de la Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture – Mission de la Sécurité de la Sureté et de l'Audit (M.I.S.S.A.)

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le deux décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul JAOUEN**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, PRESIDENT
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES : /

Communes non représentées : /

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	7
<i>Pouvoirs</i>	:	/
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	7

SI MUSEE / CS – 221208-10

OBJET : ADOPTION DES PRECONISATIONS DE LA DIRECTION GENERALE DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE – MISSION DE LA SECURITE DE LA SURETE ET DE L'AUDIT (M.I.S.S.A.)

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt du musée de solliciter le prêt d'œuvres auprès d'autres établissements ;

CONSIDERANT le rapport de visite de sureté du 5 septembre 2022 de la Mission de la Sécurité, de la Sureté et de l'Audit ;

CONSIDERANT la nécessité pour le musée de mettre en œuvre les préconisations faites lors de cette visite afin que ses demandes de prêt d'œuvres puissent obtenir un avis favorable ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré **à l'unanimité,**

ADOPTE les préconisations suivantes :

- Ramener le délai d'intervention de la société de télésurveillance à 20 minutes afin de réduire les risques de cambriolage ;
- Installer un système de vidéoprotection, intégrant quatorze caméras intérieures et trois caméras extérieures dont les images, conservées au moins quinze jours, seraient reliées à la société de télésurveillance ;
- Sécuriser les œuvres par un système d'accrochage adapté, une mise sous vitrine pour les œuvres les plus fragiles ou un soclage pour éviter les vols ;
- Créer un lien privilégié avec les services de police ou de gendarmerie afin qu'ils appréhendent l'établissement et ses environs

AUTORISE le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces préconisations, sur simple décision, dans le respect du budget primitif ou des décisions modificatives.

DIT que les décisions signées feront l'objet d'un compte-rendu lors des prochains comités.

Fait à Marly-le-Roi, le **26 DEC. 2022**

Transmis en préfecture et affiché le **26 DEC. 2022**

Pour Extrait Conforme



Florence ESNAULT
Secrétaire de séance

Jean-Paul JAOUEN
Président du Syndicat Intercommunal